

PROPRIETAIRES FORESTIERS : VOS PARTENAIRES EN NORMANDIE

Vos interlocuteurs n°1 : les professionnels de la gestion forestière

Vos partenaires pour gérer vos parcelles forestières, commercialiser vos bois, vous appuyer pour vos travaux, vos successions, vos expertises, vos ventes et acquisitions...

**Les coopératives forestières,
les experts forestiers,
les techniciens indépendants,
... sont à votre service.**

**NE RESTEZ PAS ISOLES,
CONTACTEZ-LES !**



**Centre Régional de la
Propriété Forestière
de Normandie**

125 avenue Edmund Halley - CS 80004
76801 ST-ETIENNE-DU-ROUVRAY Cedex

Tél : 02.35.12.25.80

normandie@crpf.fr
normandie.cnpf.fr



LA COOPERATIVE FORESTIERE

Statut : Société civile de droit privé à personnel et capital variable (Capital constitué exclusivement par les sylviculteurs qui élisent un conseil d'administration de propriétaires privés).

Relation commerciale : En qualité de sociétaire, le propriétaire forestier est à la fois client des différents services de la coopérative et fournisseur pour tous les produits issus de sa forêt. Un barème des services adopté par le conseil d'administration permet d'établir en toute équité et transparence les devis de chaque opération commerciale (achat ou vente).

Rémunération des services :

Vente de bois : La coopérative propose la méthode de vente la plus adaptée au marché et à la nature de la coupe. Un dossier d'apport de bois est signé afin de définir avec le propriétaire le mode de vente, les conditions d'exploitation et de rémunération. Les coopératives développent la **vente de bois abattus** qui permet la rémunération à l'unité de produit et à la qualité. Elles mettent en place des **contrats d'approvisionnement** avec les industriels de la filière.

Autres services : proposés sur devis.

Spécificités des coopératives : Chargées de regrouper l'offre et la demande des propriétaires, elles sont leur organisme économique dirigé par eux-mêmes. Les producteurs regroupés en AG une fois par an, décident de l'affectation du résultat sur proposition du CA. Leur activité intègre l'ensemble des préoccupations d'un propriétaire forestier. Accès possible à la certification par la chaîne de contrôle PEFC. Dépôt de dossier de demande d'aides par les Gestionnaires Forestiers Professionnels (GFP).

L'EXPERT FORESTIER

Statut : Profession libérale avec agrément du Conseil national de l'expertise (CNEFAF).

Relation commerciale : Le client mandate l'expert pour tout ou partie des opérations qu'il souhaite lui confier. Ce mandat fixe contractuellement les conditions d'exécution de la mission.

Rémunération des services :

Vente de bois sur pied : L'expert estime le lot de bois, en fixe la valeur minimale de commercialisation avec le propriétaire, l'offre à la concurrence en « **ventes groupées** » tout en garantissant les conditions de paiement et de bonne exécution au propriétaire. Il facture généralement sa rémunération par un pourcentage sur le prix de vente du lot. Ponctuellement, selon la situation, l'expert met également en œuvre les autres types de vente.

Autres services : Ils sont rémunérés à la vacation ou au pourcentage de l'opération.

Spécificités des experts : Les experts sont regroupés dans une **structure de type ordinal** fixant des règles de **professionnalisme** et de **probité** ainsi que garantissant leur **neutralité** et leur **indépendance**. Certains experts sont des auxiliaires de justice agréés par les tribunaux pour apporter leur compétence à la résolution des conflits.

Dépôt de dossiers de demande d'aides.

Leur activité intègre l'ensemble des préoccupations d'un propriétaire forestier.

LE TECHNICIEN INDEPENDANT ET LE GFP

Statut : Travailleur indépendant (EURL ou SARL).

Relation commerciale : Devis et facturation de prestations classiques. Mandat de gestion possible.

Rémunération des services :

Vente de bois : Bord de route ou sur pied, la vente est généralement conclue entre le propriétaire et l'acheteur, par l'intermédiaire du technicien qui fait l'estimation du lot. Il assiste la vente de gré à gré, ou organise un appel d'offres restreint. Il facture sa prestation de façon forfaitaire ou en pourcentage de l'opération.

Autres services : Ils sont facturés à la prestation.

Spécificités des techniciens indépendants : Leur statut relativement libre leur permet de cumuler différents métiers, associant gestion à réalisation de travaux et commerce direct de bois.

Spécificités des Gestionnaires Forestiers Professionnels (GFP) : Ce statut est accordé aux gestionnaires satisfaisant à des conditions de qualification et d'indépendance. Les GFP ne peuvent acheter directement ou indirectement les bois issus des forêts qu'ils gèrent sous mandat de gestion.

Dépôt de dossier de demande d'aides.

Des services communs ou spécifiques aux différentes natures d'intervenants

Commercialisation des bois - Rédaction de Plans Simples de Gestion - Adhésions aux Règlements Types de Gestion* - Maîtrise d'œuvre de travaux forestiers (plantations, entretiens, routes,...) - Expertise* - Achat/vente de forêts - Gestion Sylvicole - Gestion environnementale - Gestion cynégétique - Conseils techniques - Dossiers juridiques et fiscaux* - Etudes d'impact* - Etudes à caractère général*

(*Coopératives et Experts uniquement)

Liste régionale des gestionnaires forestiers

**Liste non exhaustive établie par le CRPF
sur proposition des professionnels
(source : statistiques documents de gestion)**

Activité principale					
Activité complémentaire					
Département	14	50	61	27	76

Les Coopératives Forestières (reconnues Organisations de Producteurs)

Alliance Forêts Bois - Maison de la forêt - 62 rue T. Lautrec - CS 60844 - 27008 EVREUX Cedex Site : www.allianceforetsbois.fr	Tél. : 02 32 28 71 70				
Alliance Forêts Bois 22 rue L. Forton - 61500 SEES	Tél. : 02 33 82 41 90				
Nord Seine Forêt Aménagement/Approvisionnement - ZA de la gare - 76750 VIEUX MANOIR Site : www.unsf.fr	Tél. : 02 32 80 83 30				

D'autres coopératives travaillent occasionnellement sur la région - Consultez le site : www.ucff.asso.fr

Les Experts Forestiers ayant une activité notoire en Normandie

Monsieur Florent BIZART 48 route d'Argentan - 14700 LA HOGUETTE	florent-bizart@orange.fr	Tél. : 02 33 39 35 81				
Monsieur Marc CAPPELAERE Le Buisson de Fay - 61380 MAHERU	cappelaere.marc@wanadoo.fr	Tél. : 02 33 34 78 41				
Société forestière de la CDC - Agence du Mans 72 av. O. Messiaen - CS 35804 - 72058 LE MANS Cedex 02	agence.lemans@forestiere-cdc.fr	Tél. : 02 43 16 05 20				
Monsieur Bernard COSSON BP 60097 - 72404 LA FERTE-BERNARD Cedex	b.cosson@foret-bois.com	Tél. : 02 43 71 01 92				
Monsieur Patrick COSTAZ 8 bis rue de Châteaudun - 75009 PARIS	p.costaz@foret-bois.com	Tél. : 06 09 69 65 98				
Monsieur Guy DAIREAUX La Goulafre - 14130 COQUAINVILLIERS	daireaux.guy@wanadoo.fr	Tél. : 02 31 62 45 75				
SELVANS - François HAUET 17 rue du Port - 27400 LOUVIERS	27.normandie@selvans-arbreelforet.com	Tél. : 02 32 09 37 60				
SELVANS - Ludovic HAUCHECORNE 17 rue du Port - 27400 LOUVIERS	76.normandie@selvans-arbreelforet.com	Tél. : 02 32 09 37 65				
Monsieur Hubert FRUIT Chemin du 4ème HUSSARD - 27490 LA CROIX ST LEUFROY	hubert.fruit@gmail.com	Tél. : 02 32 67 73 98				
Conseils Expertises Gestion d'Espaces Boisés - Monsieur Maxime MINOTTE 2A rue de Belbeuf - 76240 LE MESNIL-ESNARD	m.minotte@cegeb.com	Tél. : 06 11 96 94 38				

D'autres experts travaillent occasionnellement sur la région - Consultez le site : www.cnefaf.fr

Les Techniciens indépendants ayant une activité notoire en Normandie (reconnus GFP)

Monsieur Xavier BRARD 13 chemin de la Bergerie - 27410 AJOU	xavier.brard828@orange.fr	Tél. : 06 82 68 56 95				
Forêt Service Gestion - Monsieur François LECOEUR Le Moulin de Bas - 61500 LA FERRIERE-BECHET	foret.f.lecoeur@orange.fr	Tél. : 06 07 23 62 15				
SARL SYLVA - Monsieur Mickaël LEFEBVRE Les Communs du Château - 76870 GAILLEFONTAINE	mickael@sylva-foret.fr	Tél. : 06 33 45 57 10				
Monsieur Bruno ARNOULD 14 Le Val de l'Air - 14130 ST-GATIEN-DES-BOIS	arnould.bruno2@orange.fr	Tél. : 06 07 77 98 66				
G&T FORET - Messieurs Anthony GUTH et Sébastien TARDIF 52 rue du Camp Ferme - 14700 FALaise	a.guthgtfp@gmail.com	Tél. : 07 71 60 99 41				
Monsieur Jean-Jacques LAURENT 1 Hameau du Mesnil - 76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE	jj.laurent-forets@orange.fr	Tél. : 06 70 42 86 72				

D'autres techniciens travaillent occasionnellement sur la région - Consultez le site : www.anatef.org

Les autres intervenants de la forêt privée : mieux connaître le rôle de chacun

L'Etat



Pour chaque département, la Direction Départementale des Territoires (DDT) :

- coordonne et contrôle la mise en oeuvre de la politique et de la réglementation forestière (travaux subventionnés, réalisation des coupes, certificats fiscaux...) ;
- instruit les demandes d'aides publiques pour nettoyer, reboiser, équiper, élaguer... ;
- met en oeuvre la réglementation concernant la chasse (plan de chasse, dates d'ouverture, destruction des nuisibles...).

DDTM Calvados	DDTM Eure	DDTM Manche	DDT Orne	DDTM Seine-Maritime
10 bd du général Vanier CS 75224 14052 CAEN Cedex 4 Tél. : 02 31 44 59 87	1 av. du Maréchal Foch CS 42205 27022 EVREUX Cedex Tél. : 02 32 29 60 60	477 bd de la Dollée BP 60355 50015 SAINT-LO Cedex Tél. : 02 33 06 39 00	Cité administrative Place Bonet - BP 537 61007 ALENCON Cedex Tél. : 02 33 32 50 50	Cité administrative 2 rue Saint-Sever - BP 76001 76032 ROUEN Cedex Tél. : 02 35 58 53 27

Retrouvez les sites et coordonnées des services de l'Etat sur www.lannuaire.service-public.fr

Les organismes privés



Les Syndicats de Forestiers Privés FRANSYLVIA

Ils représentent et défendent les intérêts des forestiers privés aux niveaux local et national. Ils proposent à leurs adhérents des dispositifs assurantiels adaptés à prix intéressant.

FRANSYLVIA CALVADOS-MANCHE

Chambre régionale d'Agriculture de Normandie
6 rue des Roquemonts
14052 CAEN
Tél : 02 31 47 22 47
E-mail : sfp14-50@orange.fr

FRANSYLVIA EURE

ZA de la gare
76750 VIEUX MANOIR
Tél : 02 35 59 79 34
E-mail : eure@fransylva.fr

FRANSYLVIA ORNE

Falandre
61380 MAHERU
Tél : 02 33 34 98 94
E-mail : sfpso@fransylva.fr

FRANSYLVIA SEINE-MARITIME

ZA de la gare
76750 VIEUX MANOIR
Tél : 02 32 80 83 33
E-mail : seine-maritime@fransylva.fr

La certification PEFC



PEFC est un programme de certification qui permet de garantir au consommateur que le bois qu'il achète provient d'une forêt gérée durablement des points de vue économique, environnemental et social.

PEFC Ouest

36 av. de la Bouvardière
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 02 40 40 26 38
Site : www.pefc-france.org

L'Interprofession

Elle regroupe l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois régionale. Elle a pour mission d'animer et de représenter cette filière, ainsi que de promouvoir le matériau bois.



PROFESSIONSBOIS

Maison de la forêt
19 bis rue des Capucins
61000 ALENÇON
Tél : 02 33 82 41 80
E-mail : info@professionsbois.com
Site : www.professionsbois.com

Les organismes de formation



Le FOGEFOR de Normandie est une association qui propose à des propriétaires forestiers des cycles de formation de base à la gestion forestière.

FOGEFOR de Normandie

125 av. Edmund Halley - CS 80004
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY Cedex
Tél : 02 35 12 45 64
Site : normandie.cnpf.fr/n/fogefor/n:1685

Les CETEFs sont des associations regroupant des sylviculteurs désireux de travailler en commun sur des sujets techniques et économiques précis.

Site : normandie.cnpf.fr/n/cetef/n:1686

CETEF de Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime)

E-mail : dominiqueop@gmail.com

CETEF Normandie Sud (Calvados, Manche et Orne)

E-mail : arnould.bruno2@orange.fr

Contactez le CRPF de Normandie pour plus de renseignements :

125 av. Edmund Halley - CS 80004
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY Cedex
Tél : 02 35 12 25 80

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie

Le CRPF de Normandie est une délégation régionale d'un Etablissement Public National (le CNPF) dont les principales missions consistent à :

- Conseiller et former**

Le CRPF aide les propriétaires forestiers à s'approprier les nouvelles méthodes de sylviculture, qu'il s'efforce de perfectionner et d'adapter par des expérimentations.

- Orienter la gestion**

Les propriétaires forestiers de plus de 25 ha doivent disposer d'un Plan Simple de Gestion (PSG) de leur forêt. Il existe des documents de gestion plus succincts non obligatoires pour les propriétés de moindre surface. Le CRPF confère un agrément à ces documents de gestion soumis par les propriétaires et élabore le Schéma Régional qui les encadre.

- Regrouper**

Il est plus facile d'organiser des coupes ou des travaux quand plusieurs parcelles d'un même secteur sont concernées. Le CNPF aide les propriétaires à s'orienter vers le mode de regroupement le plus adapté. Il organise des animations territoriales pour améliorer la desserte des forêts (routes forestières) ou réduire le morcellement des propriétés.

- Transférer**

Le CRPF vulgarise les résultats fournis par la recherche et les teste sur le terrain. Inversement, il fait remonter les demandes des propriétaires et gestionnaires vers ses réseaux scientifiques de développement forestier.

Siège

CRPF de Normandie

125 av. Edmund Halley - CS 80004

76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY Cedex

Antenne de l'Orne

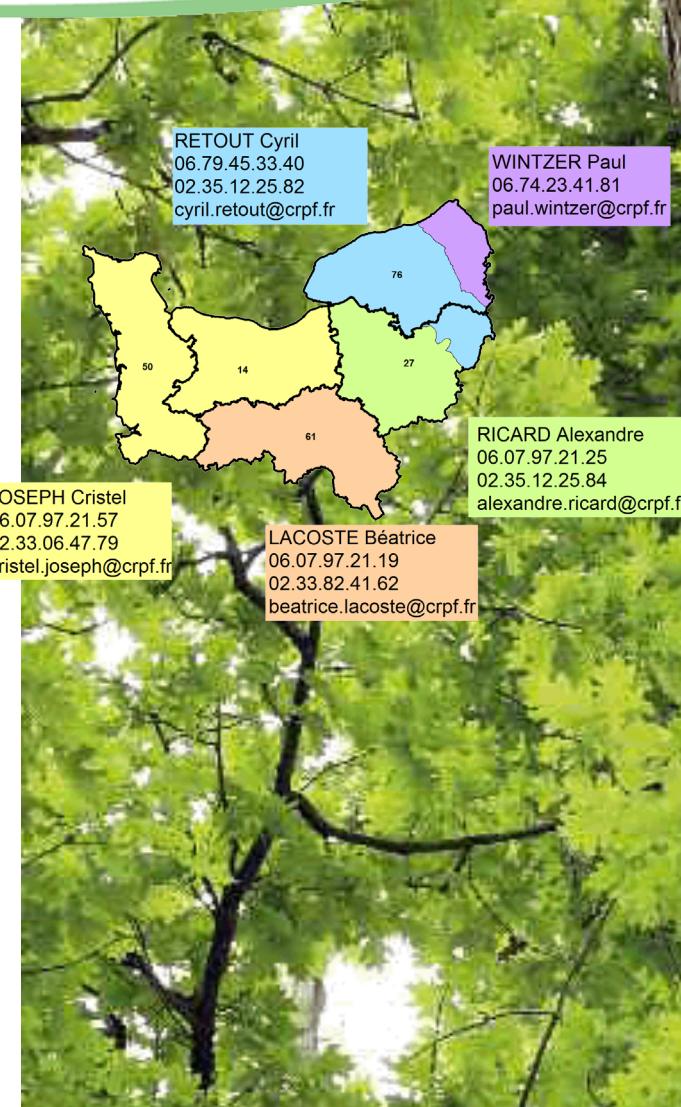
Maison de la forêt

19 bis rue des Capucins
61000 ALENÇON

Antenne Calvados-Manche

Maison de l'agriculture

Avenue de Paris
50000 SAINT-LÔ



Qui peut répondre à vos questions ?

	CRPF	Etat	FRANSYLVIA	Gestionnaires forestiers	FOGEFOR CETEF	PEFC	Interprofession
Que faire dans mon bois et comment y orienter ma gestion ?							
Quelles réglementations s'appliquent à ma forêt ?							
Où obtenir un conseil technique ?							
Où obtenir un conseil juridique, fiscal ?							
Qui peut me représenter, me donner un conseil pour défendre mes droits, assurer mes bois ?							
Où m'informer sur les documents de gestion forestière ? Que doivent-ils contenir ?							
Qui peut m'aider à élaborer mon document de gestion ?							
Comment connaître les aides financières dont je peux bénéficier ?							
Comment me former sur les techniques actuelles ?							
Comment planter et entretenir, où trouver le matériel nécessaire ?							
Où m'informer sur la réglementation des coupes ?							
Comment me regrouper avec d'autres propriétaires pour réaliser mes travaux et vendre mes bois dans les meilleures conditions ?							
A qui m'adresser pour réaliser mes travaux forestiers et d'exploitation ?							
Pourquoi ai-je intérêt à faire certifier la gestion de ma forêt ?							